

rables à ceux des répartiteurs d'avions. Le rapport, toutefois, renferme une erreur. Je ne dis pas cela pour le critiquer, mais le juge Robinson s'est trompé en supposant qu'une personne peut devenir répartiteur d'avions après deux ans de formation. C'est peut-être possible en théorie, mais nous nous sommes renseignés auprès d'Air Canada et nous avons appris qu'au cours des dix dernières années, personne n'est devenu répartiteur après moins de cinq ans. La période la plus courante est de neuf ans. Si l'on tient compte de cette période plus longue, les échelles de traitement calculées par le juge Robinson et figurant dans son rapport doivent être rejetées sur-le-champ.

Je le répète, nous acceptons le principe en vertu duquel on devrait accorder à service égal, dans ce domaine particulier, des taux de rémunération équivalents à tous les intéressés, depuis les répartiteurs adjoints jusqu'aux répartiteurs de plein droit, et à toutes les classes de contrôleurs de la circulation aérienne. Ce que nous ne pouvons pas accepter toutefois, c'est la proposition fondée sur des taux de rémunération établis d'après l'hypothèse qu'on peut devenir répartiteur en deux ans. Ce n'est pas le cas à Air Canada.

M. l'Orateur: Peut-être serait-il opportun de signaler aux députés qu'il ne nous reste plus que quelque 35 minutes cet après-midi pour le débat. Sans songer à personne en particulier, je demanderais aux orateurs de faire preuve de discipline en donnant le plus de concision possible à leurs exposés, de manière qu'un plus grand nombre de députés puisse prendre la parole. Le ministre a la parole.

L'hon. M. Benson: C'est là le point du rapport du juge Robinson qui nous a causé des difficultés.

M. Nielsen: Puis-je poser une question au ministre?

Des voix: Asseyez-vous.

M. Nielsen: Je suis sûr que le ministre se ferait un plaisir de répondre à ma question.

M. l'Orateur: Le ministre autorise-t-il le député du Yukon à poser une question à ce moment-ci?

L'hon. M. Benson: Si les vis-à-vis me permettaient de terminer—je serai bref—je serais heureux de répondre à toutes les questions auxquelles il me sera possible de répondre.

Pour la raison déjà énoncée, le gouvernement n'a pu accepter intégralement le rapport du juge Robinson. C'est ce qui a fait l'objet de nos discussions avec les contrôleurs de la circulation aérienne depuis deux semaines au moins.

[L'hon. M. Benson.]

Quant aux réunions avec les contrôleurs, on m'a dit que nous les avons rencontrés chaque fois qu'ils en ont manifesté le désir. Par ailleurs, nous avons consenti à discuter la première partie du rapport sans attendre la seconde. En outre, c'est à la demande des contrôleurs que l'ajournement des discussions a eu lieu la semaine dernière, du jeudi au lundi. Nous avons toujours été prêts à les rencontrer et à discuter de la question avec eux.

Lundi soir, nous avons estimé ne pas pouvoir accepter tout le rapport du juge Robinson. Voici quelle était leur attitude: nous voulons tout le rapport ou nous ne serons pas satisfaits. L'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne à ce moment-là a rappelé ses négociateurs.

Nous avons eu une autre réunion ce matin. Je l'ai déjà dit, je me suis entretenu personnellement avec les membres des trois associations. Une des difficultés en l'occurrence, qui ne se présente pas en régime de convention collective—je rappellerais aux députés qu'il n'y a vraiment pas lieu de négocier en vue d'une convention collective au sein de la fonction publique à l'heure actuelle—c'est que les contrôleurs de la circulation sont représentés par trois associations et qu'il faut s'entretenir avec chacune d'elles séparément.

• (5.10 p.m.)

Je leur ai demandé malgré tout ce matin de venir ensemble s'entretenir avec moi.

M. Woolliams: De quelles associations s'agit-il?

L'hon. M. Benson: Je les ai déjà citées: l'Alliance de la Fonction publique, l'Institut professionnel, et l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne.

M. Lewis: La dernière représente la majorité.

L'hon. M. Benson: Je ne vais pas entamer maintenant une discussion quant à la compétence relative des diverses associations car, à l'heure actuelle, on ne dispose d'aucune méthode visant à en accréditer une comme agent de négociation. J'espère qu'avec l'aide de la Chambre et du comité nous y parviendrons sans tarder après le jour de l'an.

Ce matin, comme je l'ai dit...

Une voix: Qu'avez-vous offert?

L'hon. M. Benson: Je n'indiquerai pas à la Chambre quelle offre nous avons faite aux contrôleurs de la circulation aérienne.

Une voix: Parce que c'est embarrassant pour vous.